

Annexe E – Critères d'évaluation

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Il est entendu par les parties soumettant des offres qu'une offre doit, pour être considérée comme valide, satisfaire à toutes les exigences obligatoires qui suivent. Les propositions doivent être appuyées de détails pertinents et adéquats, en particulier lorsqu'une preuve à l'appui est exigée par rapport à un point obligatoire. Les propositions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas considérées davantage.

AVIS AUX OFFRANTS : INSCRIRE À CÔTÉ DES CRITÈRES CI-DESSOUS LE OU LES NUMÉROS DE PAGES PERTINENTS DE VOTRE PROPOSITION TRAITANT DU POINT.

L'offre doit :		RÉSERVÉ À L'ÉVALUATION			
		NO DE PAGE	CONFOMRE	NON CONFORME	OBSERVATIONS
1	démontrer que sa firme/son organisation possède au moins une (1) année d'expérience au cours des cinq (5) dernières années d'un projet ou de projets comportant la prestation de services de counseling ou d'intervention à des clients à risque au sein d'une organisation fournissant des services à des personnes ayant été dirigées vers elle par un professionnel ou un ministère fédéral ou provincial;				
2	démontrer que le ou les facilitateurs proposés possèdent au moins une (1) année d'expérience au cours des cinq (5) dernières années de l'évaluation du comportement humain;				
3	démontrer que le ou les facilitateurs proposés possèdent au moins une (1) année d'expérience au cours des cinq (5) dernières années de l'intervention auprès de personnes ou de la prestation d'interventions individuelles ou collectives visant à modifier le comportement humain à divers clients, comme des personnes souffrant d'une maladie mentale, des personnes faisant partie du système de justice pénale, des sans-abri ou des personnes éprouvant des problèmes financiers ou personnels qui les gênaient ou les empêchaient de fonctionner au travail;				
4	démontrer que le ou les facilitateurs proposés sont titulaires d'un diplôme d'une université reconnue dans un domaine axé sur la compréhension et l'évaluation du comportement humain (p. ex. un BA dans le domaine de la psychologie, de la sociologie, du travail social, de la criminologie ou de l'éducation); <i>OU</i> démontrer que le ou les facilitateurs proposés sont titulaires d'un diplôme d'une université reconnue et y conjuguent des études postsecondaires dans un domaine axé sur la compréhension et l'évaluation du comportement humain;				
5	annexer des <i>curriculumms vitae</i> complets de chacun des facilitateurs proposés.				

Critères d'évaluation

1. Lors de la citation de projets passés à titre d'exemples, il faut fournir des renseignements détaillés comme :
 - des descriptions des projets et un aperçu des livrables;
 - les types de populations visés (p. ex. sexe, culture/langue, populations vieillissantes, personnes handicapées, personnes aux faibles performances, personnes ayant besoin de soins divers...);
 - le type de groupe et le nombre de participants par groupe;
 - le moment du commencement et de la fin (mois/année) du projet et la période de temps précise réelle (mois/années) (le cas échéant) consacrée au projet ou le nombre d'heures de prestation des services;
 - le rôle et les responsabilités de votre entreprise et du ou des facilitateurs participant au projet, notamment une description des services fournis aux clients et le type de livrables;
 - l'organisation cliente (fournir des références). Inclure le nom d'une personne-ressource du client à l'intention duquel le travail a directement été réalisé, ainsi que les coordonnées de la personne-ressource.
2. Les *curriculum vitae* du personnel utilisé dans le contexte de la proposition devraient fournir des détails au sujet des titres et qualités, de l'expérience pertinente et de l'expertise du ou des facilitateurs proposés, notamment un sommaire/une description de leurs projets passés. .
3. Il est à noter que les coordonnées des répondants cités doivent comprendre le nom de la personne-ressource, son titre et son numéro de téléphone actuel. L'équipe d'évaluation se réserve le droit de communiquer avec n'importe quel répondant cité pour l'obtention de références.
4. Des copies du ou des diplômes du ou des facilitateurs proposés doivent être annexées à la proposition.

EXIGENCES COTÉES NUMÉRIQUEMENT

En plus de satisfaire à toutes les exigences obligatoires, la proposition technique sera évaluée en fonction de ce qui suit. La proposition devra se voir attribuer une note de 60 % sur la note globale maximale de 125 points pour que la proposition soit jugée recevable.

AVIS AUX OFFRANTS : INSCRIRE À CÔTÉ DES CRITÈRES CI-DESSOUS LE OU LES NUMÉROS DE PAGES PERTINENTS DE VOTRE PROPOSITION TRAITANT DU POINT.

		RÉSERVÉ À L'ÉVALUATION		
		NO DE PAGE	Note	Observations
1,	Compréhension Note maximale totale de cette section : 50 points			
	<p>1.1 Compréhension manifestée</p> <p>Les propositions seront évaluées en fonction</p> <ul style="list-style-type: none">• de la compréhension manifestée des programmes correctionnels, de compétences psychosociales et de services d'emploi, d'avoir accès aux programmes de sécurité au travail et de l'évaluation des progrès des clients par rapport aux objectifs du plan correctionnel; de la gestion, du soutien et de la motivation des clients dans des cadres individuels ou collectifs; du signalement de l'incidence du programme du point de vue de la gestion du risque que présente le client; de la coopération avec l'équipe de gestion de cas du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la détermination des besoins du client et la contribution à la planification du programme; et de la capacité de communiquer avec efficacité verbalement et par écrit; (20 points)• de la compréhension manifestée du processus de changement et des techniques de gestion des clients résistants; (15 points)• de la compréhension manifestée des normes des programmes correctionnels. (15 points) <p>Maximum de 50 points</p>			
2.	Expérience du ou des facilitateurs : Note maximale totale de cette section : 50 points			
	<p>2.1 L'évaluation du ou des facilitateurs proposés tiendra compte de chaque niveau de diplôme obtenu.</p> <p>Les propositions seront cotées en fonction de la formation confirmée du ou des facilitateurs proposés, p. ex. baccalauréat, maîtrise, doctorat (en sus de l'exigence obligatoire du numéro 4).</p> <p>10 points : premier diplôme obtenu 4 points par diplôme supplémentaire obtenu</p> <p>Maximum de 18 points</p>			

	<p>2.2 L'évaluation du ou des facilitateurs proposés tiendra compte de leur expérience de la prestation d'interventions individuelles ou collectives à des personnes socialement désavantagées (c.-à-d. populations de délinquants, violence familiale, counseling en matière de toxicomanie, etc.).</p> <p>Les propositions seront cotées en considération d'une période minimale de six mois de prestation d'interventions individuelles ou collectives.</p> <p>8 points pour les six premiers mois d'expérience 4 points par six mois supplémentaires d'expérience</p> <p>Maximum de 20 points</p>			
	<p>2.3 L'évaluation du ou des facilitateurs proposés tiendra compte de leur expérience de la prestation d'une intervention collective (quatre participants ou plus) à différentes populations (p. ex. selon le sexe, la culture/langue, population vieillissante, personnes handicapées, personnes aux faibles performances, personnes ayant besoin de soins divers).</p> <p>Les propositions seront cotées en fonction du nombre de types de populations auprès desquelles une intervention a été assurée.</p> <p>4 points par type de groupe auprès duquel le facilitateur a oeuvré.</p> <p>Maximum de 12 points</p>			
<p>3.</p>	<p>Expériences de la firme/l'organisation soumettant une offre.</p> <p>Note maximale totale de cette section : 25 points</p>			
	<p>3.1 La firme/l'organisation de l'offrant sera évaluée en fonction du nombre d'années consacrées à la prestation de services de counseling ou d'intervention et à des projets réalisés dans ce domaine.</p> <p>5 points par année complète pendant laquelle la firme ou l'organisation a assuré des services de counseling ou d'intervention.</p> <p>Maximum de 25 points</p>			